

CONSEIL MUNICIPAL 26 JUIN 2025

Délibération n°040-2025

Instauration du loyer de l'immeuble communal sis 2 Place de la Mairie

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	12	13
Date de convocation		
20 juin 2025		
Secrétaire de séance		
Cédric DAYDE		

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Ont donné procuration : Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET-TELLIER

Absents : Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Par délibération en date du 31 octobre 2024, le Conseil Municipal avait approuvé la mise en location de l'immeuble cadastré AB-247, sis 2 Place de la Mairie, pour l'installation provisoire d'un cabinet de psychanalyste. Le montant du loyer avait été fixé à 280€ compte tenu de l'occupation partielle de l'immeuble. Mais finalement le bail n'a pas été conclu et l'immeuble reste vacant.

Il a donc été demandé une étude locative à l'agence Mireille Immobilier en vue de la location de la totalité de l'immeuble à vocation de logement.

Après quelques travaux de rafraîchissement préconisés, l'agence évalue le loyer mensuel à 7,89€/m², soit 750€ pour un bien d'une superficie totale de 95m².

Pour mémoire, le montant du loyer de l'appartement sis 14 Place de la Mairie s'élève à 525€ pour 60m², soit 8,75€/m² ; et celui sis 1bis rue du Nord s'élève à 610€ pour 68m², soit 8,97€/m².

Il convient également de fixer un montant de caution équivalent à un mois de loyer, à l'instar des autres locations d'immeubles communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, et notamment les articles 1713 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu sa délibération n°069-2024 du 31 octobre 2024 portant location de l'immeuble sis 2 place de la Mairie,

Considérant la propriété communale de l'immeuble cadastré AB-247 sis 2 Place de la Mairie,

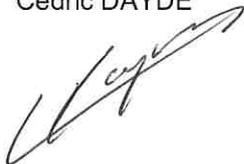
Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver la location de l'immeuble communal sis 2 Place de la Mairie à vocation de logement.
2. De confier la gestion de cette location à l'agence immobilière Mireille Immobilier de Jonquières Saint Vincent.
3. De fixer le montant du loyer mensuel à 750 € et de fixer le montant de la caution à un mois de loyer.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à conclure le bail de droit commun afférent.
5. D'abroger la délibération n°069-2024 du 31 octobre 2024

Le Secrétaire de séance,
Cédric DAYDE



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

